

■ **AgriGenève**, à Satigny, CH-660-1988999-1, association, représenter, sauvegarder et promouvoir les intérêts de l'agriculture, etc. (FOSC du 19.07.2005, p. 6). Les pouvoirs de Hurni Michel sont radiés.

Journal no 1607 du 02.02.2006
(03233392 / CH-660.1988.999-1)